

La garantie  
d'une ressource pérenne  
en énergie bois,  
par la gestion durable des forêts.

# Le chauffage au bois, solution d'avenir

## Charte ONF Energie Bois®

L'ONF a fait le choix de développer une signature « ONF Energie bois® » qui permet d'identifier les acteurs ou les produits réunis dans une démarche commune autour du bois énergie et fondée sur des valeurs et des engagements communs à ceux de l'ONF. Elle repose sur la capitalisation autour du sigle « ONF » qui renvoie au consommateur une image de sécurité et de sérieux. Elle recourt au vocable « Energie bois » pour placer l'utilisation de la biomasse forestière au même plan que l'énergie solaire, éolienne, hydraulique.

Son graphisme la rapproche d'un « tampon » permettant le renvoi à une notion de label d'excellence ou de conformité à un cahier des charges.

Cette signature par son rôle fédérateur est une première clé de lecture pour le client ou le prospect intéressé par le recours à une solution de chauffage bois énergie. Son spectre s'étend de la gestion de la ressource forestière à la production de combustibles issus de la biomasse forestière, en passant par les appareils de chauffage ou les services associés.

Elle repose sur un cahier des charges qui renvoie directement aux valeurs ou aux engagements que porte l'ONF dans ses autres activités et qui reposent sur quatre axes, à savoir :

- **La sécurité de l'approvisionnement** en biomasse forestière dans les forêts publiques, notamment à travers la passation de contrats d'approvisionnements
- **La garantie de la gestion durable** de la ressource forestière, certifiée par un tiers, avec la certification PEFC,
- **La garantie de produits de qualité** certifiés par des organismes extérieurs,
- Le souci de **la prise en compte de l'impact environnemental** dans les processus de production : procédés de fabrication intégrant le recours à des énergies renouvelables, développement de circuits courts et optimisés pour la livraison, gestion des emballages,...

Pour mémoire, l'ONF est le premier vendeur de bois non transformé sur le marché français, au profit des propriétaires qu'il représente, en terme de volume et de valeur. L'établissement gère les forêts domaniales qui sont toutes certifiées PEFC ainsi que les forêts communales (objectif de 75 % des surfaces certifiées en 2011). Ses prestations sont certifiées ISO 9001 et 14001.

**Ces quatre axes doivent être déclinés par chacun des acteurs inscrits dans la démarche ONF Energie Bois®.**

A ces engagements communs, la signature ONF Energie Bois® associe une forte notion de services et de transparence de l'activité.

En effet, dans un secteur dominé par un morcellement des acteurs et une activité souvent desservie par des pratiques commerciales douteuses ou peu professionnelles et une image vieillotte, sa dimension fédérative et ses valeurs visent à un changement chez le consommateur de perception sur le bois comme énergie durable. L'objectif est de montrer la pertinence écologique, économique et sociale d'une solution de chauffage moderne et durable.

*Cette signature est appelée à être déclinée sur les produits (packaging), les outils de communication et les documents commerciaux. Elle possède son site dédié : [www.onf-energie-bois.com](http://www.onf-energie-bois.com) Elle bénéficie d'une protection en tant que marque ainsi que d'une protection des noms de domaine sur le Web. Son utilisation est régie par un guide d'utilisation de la marque. Elle est gérée par le département marketing de l'ONF qui en assure la défense et la promotion.*